



Action 21 (printemps 2009)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 8, numéro 1

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Le RRAME est la **seule association de retraités des secteurs public et parapublic qui propose depuis cinq ans un PLAN** pour retrouver la pleine indexation des rentes de retraite. Ce plan est disponible sur notre site Web.

L'urgence d'agir

Déjà touchés par des pertes financières importantes à la suite de la désindexation des rentes de retraite décrétée en 1982, les retraités des secteurs public et parapublic se retrouvent en pleine crise financière avec une rente de retraite déjà diminuée ; **11 000 \$ en moyenne de pertes financières** et ce, **avant la crise économique**.

Ceux, qu'on qualifiait de « gras durs » de la société, subissent les mêmes augmentations de prix que tout le monde. Alors qu'un travailleur peut espérer obtenir un jour une augmentation de salaire, les retraités des secteurs public et parapublic s'appauvrissent à une rapidité étonnante. Quand les prix auront doublé, ce qui ne saurait tarder, que vaudra une rente de retraite désindexée ?

Les retraités défendent leur salaire, de la même façon que les salariés ont défendu l'équité salariale. Aujourd'hui, tout le monde veut partager les honneurs d'avoir réglé le dossier de l'équité parce que ce règlement répare une injustice. Saviez-vous que « **le Québec a fait pleuvoir 2 milliards de dollars sous forme de « rétro » à quelques jours des élections de 2007** » affirmait M. Denis Lessard dans le journal La Presse du jeudi 9 avril 2009, page A 8 ?

Quand les retraités étaient au travail, c'est du salaire qu'ils économisaient en vue de leur retraite, **un salaire différé**. Une loi odieuse, vieille de 27 ans, les prive maintenant d'une partie du 70 % de la moyenne de leurs cinq meilleures années de service. N'est-ce pas là **une injustice difficile à justifier pour un gouvernement ?**

« **La moindre injustice ébranle tout l'édifice de la justice.** » disait Martin Luther King. Les retraités sont plus que justifiés de demander réparation de cette injustice par **le retour à la pleine indexation des rentes de retraite** surtout que son règlement ne coûterait **que de 42 millions** annuellement.

Arlette Bouchard, présidente

Les informations suivantes expliquent en partie le décret 68 et ses effets sur les rentes des retraités.

Le décret 68 adopté en 1982 a modifié la formule d'indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic. À la suite de cette modification, la valeur des rentes de retraite a diminué progressivement. Les retraités subissent des **pertes financières** importantes et cumulatives, jusqu'à **11 000 \$ en moyenne**, créant de plus en plus d'insécurité. Depuis ce décret, trois formules sont utilisées pour calculer l'indexation d'une rente de retraite :

- Le **service acquis avant le 1^{er} juillet 1982** est pleinement indexé (100 % indexé).
- Le **service acquis entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999** est indexé selon l'indice des prix à la consommation moins 3 % (IPC – 3 %).
- Le **service acquis après 2000** est indexé selon la plus avantageuse des deux formules suivantes :
 - . 50 % du taux de l'augmentation de l'indice des prix (50 % de l'IPC)
 - ou**
 - . le taux d'augmentation de l'indice des prix moins 3 % (IPC – 3 %).

Pour calculer la plus avantageuse des deux formules (service acquis après 2000)			
Si le taux d'IPC est de	50 % de l'IPC	IPC – 3 %	La plus avantageuse des deux formules
8 %	4 %	5 %	5 %
7 %	3,5 %	4 %	4 %
6 %	3 %	3 %	3 %
5 %	2,5 %	2 %	2,5 %
2,5 %	1,25 %	0 %	1,25 %
La formule retenue est la plus avantageuse des deux formules.			

Plus votre rente de retraite sera composée d'années partiellement indexées, plus vous vous appauvrirez. Même si le **service acquis après 2000** fut indexé à 50 % de l'IPC, cela ne réindexera pas vos années comprises entre 1982 et 2000 presque 18 années à IPC – 3 %.

UN CAS CONCRET

En 2005, M. Léo Côté publiait un exemple des conséquences de l'indexation partielle des rentes de retraite dans le bulletin de son association les « **Échos de l'Île** ». En voici l'extrait :

*« J'ai pris ma retraite en 1986 ; mon salaire était, en ce temps-là, de 26 000 \$ dollars par année. Ma jeune épouse, aussi enseignante, a pris aussi sa retraite en 1996. Son salaire était alors de 45 000 \$ dollars par année. Examinons nos états de dépôts du 15 janvier 2005. Je n'ai que 4 années de pénalité : 1982-1986. Mon épouse a 14 années de pénalité : 1982-1996. Vous ne le croirez jamais, mais je reçois **400 \$ par mois de plus** qu'elle !*

C'est ça l'indexation IPC – 3 % ! Et quand l'inflation ne dépasse pas 3 %, il n'y a pas d'indexation ! Pourquoi cette discrimination au sein d'une même clientèle ? On parle d'équité salariale ; il faudrait aussi parler d'équité en indexation. »

Léo Côté, responsable du dossier indexation en 2005, Région 06, Île de Montréal

Aujourd'hui, cette différence est de **699,68 \$** par mois, selon l'avis d'indexation de la CARRA du **15 janvier 2007**. M. Léo Côté fut président de l'AREQ pendant de nombreuses années.

Au moment de la retraite, on promet aux cotisants une rente de 70 % de la moyenne des 5 meilleures années de leur salaire.

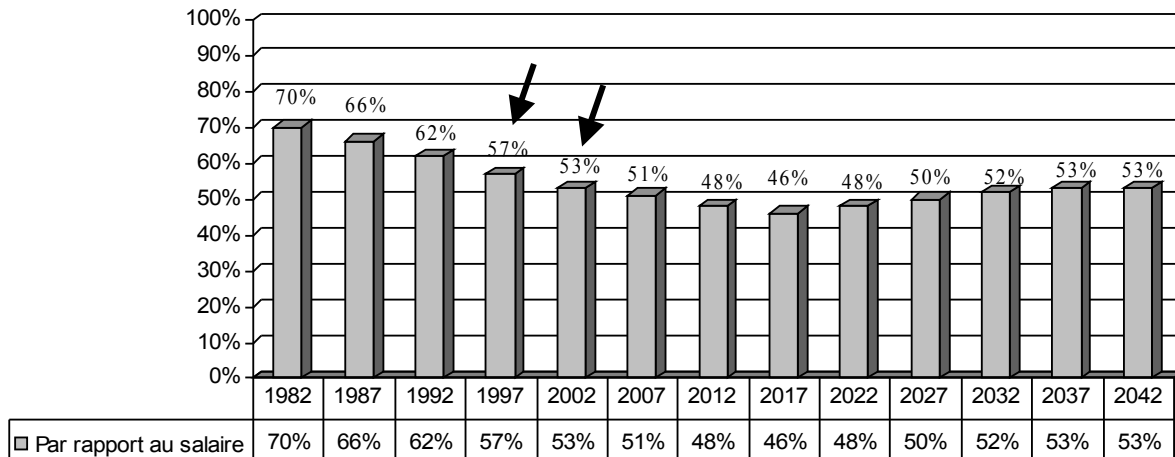
Après 25 ans de retraite :

La rente d'un retraité d'avant 1982 gardera sa pleine valeur, c'est-à-dire à 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de son salaire.

Un cotisant ayant pris sa retraite en 1997 verra la valeur de sa rente descendre à 82 % du 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de son salaire à la prise de la retraite, soit **57 %**.

Un cotisant ayant pris sa retraite en 2002 verra la valeur de sa rente descendre à 76 % du 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de son salaire à la prise de la retraite, soit **53 %**.

**Valeur de la rente après 25 ans de retraite
en comparaison avec le 70 % du salaire promis**



La rente d'un cotisant ayant pris sa retraite en 1982 gardera sa pleine valeur. Un cotisant ayant pris sa retraite en 1997 verra la valeur de sa rente descendre à 82% du 70 % de la moyenne...

Données statistiques concernant les rentes des retraités des secteurs public et parapublic (RREGOP)

La rente moyenne annuelle au RREGOP était de **15 725 \$ en 2007**.

Depuis 2005, la rente de plus de **99 %** des retraités est **partiellement indexée**.

Le nombre de retraités touchés par l'indexation partielle est **3 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes**.

La rente versée aux femmes est de 1 032 \$ à 4 000 \$ de moins que celle versée aux hommes.

La **situation des femmes** qui ont quitté leur travail pour élever leur famille est de plus en plus difficile. En retournant sur le marché du travail, elles ont racheté des années qui ne sont pas indexées. *Notons le cas de cette enseignante qui vit avec une rente composée d'années rachetées non indexées et d'années indexées à IPC – 3 %. Ainsi, en 2006, après l'augmentation des assurances, elle recevait moins que sa pension initiale.*

Les retraités d'après 2000

Nos jeunes retraités voient chuter rapidement la valeur de leur rente. Qu'en sera-t-il dans 20 ans pour ceux dont la rente de retraite ne sera composée que d'années de service indexées à IPC – 3 % et d'années de

service indexées à 50 % de l'IPC ? Les années de service pleinement indexées seront de moins en moins nombreuses chez ces nouvelles personnes retraitées et leur pouvoir d'achat sera grandement affecté.

Exemple des pertes financières et de la valeur d'une rente de retraite					
Date de naissance : janvier 1935 Prise de la retraite : juillet 1997					
Année de la prise de la retraite	Partie de la rente pleinement indexée avant 1982	Partie de la rente indexée au taux de base moins 3% après 1982	Partie de la rente à moins 3% si elle était indexée à 100%	Pertes annuelles au 31 décembre	Valeur de la rente
1997	9 007 \$	5 459 \$			100,00%
1998	18 356 \$	10 917 \$	11 124 \$	207 \$	99,30%
1999	18 521 \$	10 917 \$	11 225 \$	308 \$	98,97%
2000	16 367 \$	* 9 346 \$	9 763 \$	417 \$	98,40%
2001	16 030 \$	9 192 \$	9 687 \$	495 \$	98,07%
2002	16 511 \$	9 192 \$	9 978 \$	786 \$	97,03%
2003	16 775 \$	9 192 \$	10 138 \$	945 \$	96,49%
2004	17 312 \$	9 210 \$	10 462 \$	1 252 \$	95,49%
2005	17 606 \$	9 210 \$	10 640 \$	1 429 \$	94,94%
2006	18 011 \$	9 210 \$	10 885 \$	1 674 \$	94,21%
2007	18 389 \$	9 210 \$	11 113 \$	1 903 \$	93,55%

* Coordination RRQ Perte cumulative approximative: **9 416 \$**

Si cette rente était pleinement indexée, ce retraité aurait reçu **29 502 \$** en 2007 au lieu de **27 600 \$**, soit **1 903 \$ de plus**.

Rente annuelle moyenne des retraités de 1997 à 2007 au RREGOP

	Rente annuelle moyenne versée aux retraités	Moyenne d'augmentation ou de diminution de la rente
1997	10 607 \$	
1998	11 605 \$	998 \$
1999	11 565 \$	- 40 \$
2000	11 775 \$	210 \$
2001	11 952 \$	177 \$
2002	12 398 \$	446 \$
2003	12 968 \$	570 \$
2004	13 711 \$	743 \$ ***
2005	14 395 \$	684 \$ ***
2006	15 059 \$	664 \$ ***
2007	15 725 \$	666 \$ ***
Moyenne d'augmentation ou de diminution de la rente		512 \$

États financiers de la CARRA, annexe 1, données financières
Négative en 1999, la moyenne d'augmentation des rentes a légèrement progressé jusqu'en 2004.
La moyenne annuelle d'augmentation des rentes de 1997 à 2007 est de 512 \$.
 *** Depuis 2005, cette moyenne au RREGOP tend à diminuer.

Si l'augmentation annuelle de 512 \$ se maintient, **dans 10 ans** la rente moyenne au RREGOP sera de **20 845 \$** et, **dans 20 ans**, **25 453 \$**.

Crise financière, négociation et salaire différé

Avoir de meilleurs salaires et des rentes de retraite pleinement indexées font partie des solutions à la crise financière. Chacun sera ainsi en mesure de participer pleinement à la **stimulation de l'économie** et à la **croissance de la consommation** comme ce fut le cas quand le gouvernement régla le dossier de l'équité salariale.